

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE JEUDI 23 OCTOBRE 2025 À 16H00 À LA SALLE MUNICIPALE

Séance dûment convoquée par avis publics affichés le 20 octobre 2025 et par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 20 octobre 2025.

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance spéciale ce 23 octobre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Michel Richard, M. Pierre Trudel et M. Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L’Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Marie-Josée Lebel

Le directeur général et greffier trésorier adjoint, M. Pascal Caron est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE AVEC PUBLIC

Le quorum ayant été constaté, le président de l’assemblée déclare la séance ouverte. Il est 16h00.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

250112

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT D’adopter l’ordre du jour proposé suivant :

- 1. *Ouverture de la séance*
- 2. *Adoption de l’ordre du jour*
- 3. *Administration*
 - 3.1. *Engagement au poste de Directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe*
- 4. *Parole aux membres du conseil*
- 5. *Période de questions*
- 6. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3.1. ENGAGEMENT D’UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

250113

ATTENDU QUE Mme Annie Bellefleur a remis au conseil sa démission;
ATTENDU QUE le directeur général et la greffière trésorière ont procédé à des entrevues avec certaines candidates;
ATTENDU QUE le directeur général et la greffière trésorière recommandent une candidate pour le poste de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe;
IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M. Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf engage Mme Caroline Leduc au poste de directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe, la date de début de l’emploi étant le 10 novembre 2025;
QUE les conditions d’emploi entendues avec le directeur général soient appliquées pour la période de probation de 3 mois.

ADOPTÉE

4. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 16h10 et se termine à 16h10.

Aucune question ou commentaire n’a été reçue en prélude de l’assemblée.

Aucune question ou commentaire en cours d’assemblée.

6. LEVÉE

250114

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 16h10

ADOPTÉE

Je, M. Marc L’Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général

Greffière Trésorière